

2 Le Prix CIVIVA 2014  
à Luca Buzzi

3 Les objecteurs de consci-  
ence en Europe du Sud-Est

4 Le service civil s'exerce  
aux situations d'urgence

6 Message aux civilistes  
d'aujourd'hui

## Un précieux appui et non des prestations élémentaires

Même le Conseiller fédéral en charge du dossier ne comprend le concept de neutralité du marché du travail. Cela tient aussi au fait que ce concept n'est pas réellement convaincant et se heurte souvent à l'utilité des affectations. C'est pourquoi le service civil devra encore être développé en prenant en compte à la fois ce concept de neutralité de marché du travail et celui d'utilité publique.



Plus des civilistes dans des crèches? La proposition est délicate. Photo: ZIVI

Le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann s'est attiré de nombreuses critiques à la fin août lorsqu'il a proposé, dans le cadre de l'«initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié», de promouvoir l'engagement de civilistes dans des garderies. Le chef du département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) est parti du principe qu'un nombre plus grand de civilistes dans les crèches permettrait d'augmenter l'offre de places et ainsi à soulager les parents dans la conciliation de l'emploi et la vie

de famille. Ce calcul aurait pu fonctionner du point de vue de la dynamique du marché du travail. L'attention de l'élu a par contre été attirée sur le fait que les civilistes ne peuvent créer des capacités supplémentaires puisque ces mêmes civilistes ne peuvent être engagés qu'en complément des employés fixes. Une augmentation des places de crèches ne peut être que le fruit d'une augmentation du nombre d'éducateurs de la petite enfance formés.

La loi sur le service civil spécifie à son article 6 que le service civil ne peut menacer

les places de travail existantes, péjorer les conditions de salaire et de travail dans les établissements d'affectation, ni distordre les conditions de concurrence.

### Un noble idéal

Il y a différentes raisons pour lesquelles un établissement d'affectation emploie des civilistes. Premièrement, les civilistes peuvent remplacer les bénévoles dans des domaines où le travail bénévole vient à manquer. C'est souvent le cas dans le domaine des soins. Un domaine dans lequel les places de travail existantes ne sont pas mises en danger car elles n'existent pas. Deuxièmement, il y a des projets de protection de l'environnement qui ne peuvent être mis en place qu'avec l'aide des civilistes. Lors d'engagements collectifs, ils construisent des murs en pierres sèches ou fauchent des pâturages de montagne envahis par les hautes herbes. Sans le service civil, de tels engagements de longue durée ne seraient pas possibles, et il n'y a dans ce domaine aucune place de travail. Troisièmement, les civilistes soutiennent les collaborateurs dans de nombreuses institutions, que ce soit en cuisine, dans les travaux ménagers ou dans les soins. Dans ces cas, les civilistes doivent effectuer des tâches pour lesquelles personne d'autre ne pourrait être engagé. C'est pourquoi les tâches des civilistes sont déterminées dans le détail par un cahier des charges dont les autorités s'assurent de la

## Editorial

## Prix CIVIVA 2014 à Luca Buzzi



Stefano Giamboni, membre du comité, représentant de la Suisse italienne

**Après avoir été décerné à deux reprises en Suisse allemande et une fois en Suisse romande, le quatrième prix CIVIVA a été remis au Tessin. Il est clair que CIVIVA se doit de garantir une certain**

**ne équité par rapport aux principales régions linguistiques de notre pays, mais la remise du prix CIVIVA 2014 à Luca Buzzi n'est de loin pas uniquement liée à cet aspect. En effet, le mouvement en faveur de l'objection de conscience et du service civil a été très soutenu et actif au Tessin.**

**En 1977, lors de la campagne pour l'initiative demandant l'introduction d'un service civil basé sur la preuve par l'acte, un comité de soutien fut créé au Tessin et l'engagement de Luca pour le service civil commença à ce moment. Après la défaite lors de la votation populaire de 1984, un groupe de**

**personnes décida de continuer le travail sous la dénomination de Gruppo ticinese per il servizio civile (GTSC). Luca en a toujours été le coordinateur. Une étape marquante de la lutte pour l'introduction d'un service civil en Suisse a été, en 1987, la grève de la faim dans le pénitencier «La Stampa» de quatre objecteurs de conscience. Le GTSC, outre à avoir coordonné et apporté son appui à l'action, a organisé plusieurs événements, dont des sit-in. Cette action a créé des émules dans toute la Suisse a eu des échos jusqu'en dehors des frontières nationales.**

**27 années plus tard, l'engagement de Luca pour le service civil se poursuit encore aujourd'hui en tant que coordinateur, depuis sa création en 2010, du Centro per la nonviolenza della Svizzera italiana (CNSI).**

**Nous lui souhaitons encore des longues années d'engagement pour le service civil et le remercions du travail accompli qui a permis de jeter des bases solides sur lesquelles CIVIVA peut se poser pour poursuivre le renforcement du service civil.**

## Contact

**Genève:** CIVIVA, Maison internationale des associations, 17 rue des Savoises, 1205 Genève; Tél. 076 615 77 73; [www.civiva.ch](http://www.civiva.ch); Mail: [secretariat@civiva.ch](mailto:secretariat@civiva.ch)

**Bellinzona:** Centro per la nonviolenza della Svizzera italiana (CNSI), Vicolo Von Mentlen 1, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona; Tél. 091 825 45 77; [www.nonviolenza.ch](http://www.nonviolenza.ch); Mail: [info@nonviolenza.ch](mailto:info@nonviolenza.ch)

**Zurich:** Soirées de conseils et soutien de CIVIVA, Gartenhofstrasse 7, 8036 Zürich, régulièrement les mercredis à 19h, dates et détails sous [www.civiva.ch/2/conseil](http://www.civiva.ch/2/conseil)

**Berne:** Daniel Costantino, Haslerstrasse 21, 3008 Bern; [www.armymuffel.ch](http://www.armymuffel.ch); Tél. 077 459 49 36; Mail: [info@armymuffel.ch](mailto:info@armymuffel.ch)

**Bâle:** Consultations chez Bruno (061 815 82 42 / 061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)

## Impressum

«Le Monde Civil» numéro de Décembre 2014; 17ème édition; paraît 4 fois par an

**Abonnement** annuel Fr. 25.- Pour les membres de CIVIVA l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement: CCP 85-594763-0, mention «Abo»

**Editeur:** CIVIVA, Case postale 9777, 8004 Zurich

**Distribution:** Le Monde Civil, Zurich, [redaction@civiva.ch](mailto:redaction@civiva.ch)

**Rédaction:** Samuel Steiner, Jérémie Juvet, Lukas Leuzinger, Piet Dörflinger, Alois Vontobel

**Contributions:** Elias Niklaus  
**Traduction:** Louis Honegger, Gérard Duc, François Mercier, Gaëtan Morel

**Tirage:** 2000 ex.

**Impression:** Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat

## CIVIVA vous dit merci!

**Sans les nombreuses contributions des membres et des donateurs, le travail de CIVIVA pour le service civil ne serait pas possible. La Fédération suisse pour le**

**service civil tient à remercier toutes les personnes engagées, les anciens civilistes et les établissements d'affectation qui ont soutenu cette année CIVIVA par leurs dons, cotisations ou abonnements à notre magazine.**

**Nous vous souhaitons de très joyeuses fêtes!**

**Le comité**



Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenus en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: [www.civiva.ch](http://www.civiva.ch)

Contact: CIVIVA, Maison internationale des associations, 17 rue des Savoises, 1205 Genève,

Mail: [secretariat@civiva.ch](mailto:secretariat@civiva.ch)

Compte pour les dons: CCP 85-594763-0

# Nouvelle prise de conscience pour le droit à l'objection

**Le droit de refuser le service militaire est aujourd'hui reconnu partout en Europe. Dans certains pays, avant tout en Europe du sud-est, les objecteurs de conscience sont pourtant encore soumis à une forte répression, comme en témoigne la situation en Turquie ou en Grèce. Dans ces deux pays, la résistance au sein de la population grandit cependant.**

En Suisse, il n'y a pas si longtemps, les atteintes aux droits de l'homme envers les objecteurs de conscience étaient quasi quotidiennes de la part de la justice militaire. Ces atteintes n'ont cependant jamais été aussi loin que celles que l'on peut constater en Turquie. Aujourd'hui même, toute critique envers l'armée est passible d'une condamnation, en particulier, l'aveu public visant à refuser son service militaire. Les objecteurs de conscience sont arrêtés et condamnés à plusieurs reprises pour le même «délit» à des mois entiers de peine de prison. Durant la garde à vue ou la détention militaire, il n'est pas rare qu'ils soient maltraités. Au quotidien, ils doivent compter, eux et leur famille, avec des représailles et leurs droits civils comme leur prétention à l'obtention de documents officiels leur sont retirés.

## Campagne systématique

En Grèce, depuis le putsch militaire de 1967, la manière dont est gérée l'objection de conscience est également tout sauf douillette. Cependant, la situation s'est améliorée ces derniers dix ans avec l'introduction d'une sorte de service civil. La récente campagne systématique qui est dirigée ces derniers temps contre les nouveaux, mais avant tout contre les anciens objecteurs de conscience, est au contraire très inquiétante. Des person-

nes qui ont déjà été condamnées et emprisonnées il y a 10 ou 20 ans sont poursuivies par les autorités. Si elles ne sont pas enfermées, on les menace d'amendes, directement saisies sur leur salaire. Puisque la voie de recours au niveau des instances juridiques locales n'ont montré aucun effet, les victimes doivent en appeler à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg. La Grèce et la Turquie ont été condamnées plusieurs fois à Strasbourg, mais la discrimination envers les objecteurs de conscience continue.

Dans les deux pays, il y a cependant une évolution. En Turquie, une prise de conscience se fait distinctement sentir dans de larges cercles de la population, depuis que les grandes manifestations de ces dernières années sur la place Taksim ont massivement ébranlé la confiance envers le gouvernement.

Ce développement est également visible à travers l'organisation Vicdani Ret Dernegi (VR-DER), qui défend le droit de refus du service militaire. Toujours davantage de personnes s'engagent au sein de VR-DER. VR-DER est sur la bonne voie afin de devenir une organisation crédible, qui se distancie clairement de la violence, fournissant une contribution constructive à l'effort visant à diminuer la situation intenable des objecteurs de conscience turcs.

Piet Dörflinger

## BEOC

### Assemblée générale à Istanbul

Le Bureau Européen de l'Objection de Conscience (BEOC) soutient à travers toute l'Europe les initiatives visant à reconnaître le droit de refuser le service militaire et l'instauration de possibilités de service civil de substitution. Elle agit d'une part au niveau politique et sur la scène législative, où elle participe à établir de nouvelles normes au sein du Conseil de l'Europe et du Parlement européen. Elle influence la jurisprudence actuelle au moyen d'expertises proposées aux tribunaux nationaux ou supérieurs, ou met à disposition des avocats et des observateurs. Le soutien apporté aux ONG nationales est l'autre volet important du BEOC. CIVIVA est membre du BEOC depuis 2012.

Afin de maximiser son impact, le BEOC dirige son activité vers des pays présentant des problématiques urgentes. C'est pour cette raison que l'assemblée générale du BEOC s'est tenue en octobre de cette année à Istanbul. La jeune militante pacifiste turque Merve Arkun a été élue à la vice-présidence. La réunion visait à donner un élan aux organisations turques participantes et à leur donner plus de poids face aux autorités locales. (red)

## La neutralité du marché du travail

Suite de la page 1

conformité. Pourtant, la ligne de démarcation entre offres complémentaires et optimisation des coûts est très ténue.

La neutralité du marché du travail et l'utilité publique se trouvent souvent en contradiction. Plus l'engagement d'un civiliste a du sens, plus il est probable que quelqu'un hors du service civil puisse être engagé pour les mêmes tâches. Le travail en question devra de toute manière être effectué, avec ou sans civilistes. Il n'est pas admissible non plus que les civilistes soient employés à des tâches inutiles au nom de la neutralité du marché du travail. Avec la croissance du service civil, il devient de plus

en plus nécessaire de trouver des établissements d'affectation dans lesquels les civilistes entreprennent des tâches utiles sans mettre en danger les places de travail.

La neutralité du marché du travail est assurée par une collaboration étroite entre l'organe d'exécution et les établissements d'affectation. Une surveillance plus étroite des établissements permettrait une différenciation plus forte des domaines d'affectation des civilistes. Cela permettrait une plus grande flexibilité dans le nombre de civilistes et le montant des frais facturés aux établissements tout en s'adaptant aux cas particuliers. Plus un travail fourni par les civilistes serait précieux pour la collectivité et moins il entrerait en concurrence avec le marché du

travail, moins l'établissement devrait devoir payer et plus il pourra employer de civilistes. Ceci inciterait les établissements d'affectation à considérer les civilistes comme un enrichissement de leurs prestations, et non pas comme un facteur d'optimisation des coûts.

Dans le cas du service civil, il semble que la neutralité du travail soit un noble idéal qui ne puisse pas être complètement atteint. Cependant, elle reste un thème utile qui doit à tout prix être maintenu. Les institutions sociales en Suisse ne doivent pas devenir dépendantes du service civil, comme c'est le cas en Autriche. Le service civil fournit, dans le domaine social, un précieux appui complémentaire, mais pas de prestations élémentaires.

Samuel Steiner, secrétaire général CIVIVA

# «Je reçois énormément en retour»

**Jürg, Michu et Elias accomplissent leur service civil en tant qu'accompagnants de vacances pour des personnes en situation de handicap. Ces voyages ne sont pas seulement des belles rencontres, mais également des leçons comme par exemple la prise de conscience que chaque être humain est lui aussi, à un certain niveau, en situation de handicap.**

Jürg, Michu et Elias accomplissent leur service civil en tant qu'accompagnants de vacances à Procap, une organisation pour personnes en situation de handicap. Jürg (29) est ingénieur en robotique, Michu (32) travaille comme développeur de logiciels et Elias (31) est logisticien. Dans leur tâche d'accompagnants, ils assument la responsabilité des soins aux participants de ces camps de vacances. Leur tâche principale consiste à assister personnellement de toutes les manières possibles les personnes en situation de handicap afin que celles-ci puissent mener une vie de camp la plus autonome possible. Cette assistance dépend du type de vacances ainsi que des groupes et des besoins de leurs participants.

Procap a été créée en 1930 sous le nom d'Association suisse des invalides. Cette organisation organise chaque année une cinquantaine de voyages. Par ailleurs, Procap offre ses services en matière de conseils juridiques et sociaux.

Les camps de vacances réunissent une quinzaine de participants et une dizaine d'accompagnants. Ces groupes ont des destinations très variées en Suisse comme à l'étranger. Jürg, Michu et Elias sont déjà allés à Interlaken, Davos et Rhodes. Dernièrement, ils ont accompagné un groupe à Delémont pendant deux semaines. C'est au cours d'une discussion qu'ils nous ont livré leurs impressions sur cette affectation.

## **Pourquoi as-tu choisi cette organisation en particulier pour accomplir ton service civil?**

**Jürg:** Il y a deux raisons: la première est professionnelle, elle me permet de ne manquer que deux semaines de travail. La seconde c'est que j'ai du plaisir à travailler avec des handicapés.

**Michu:** C'est un travail utile et on voit que nos efforts sont appréciés par les participants et les autres responsables, ce qui n'est pas forcément le cas dans d'autres affectations. De plus, cela permet de mieux apprécier son propre état santé. C'est presque un contre-sens par rapport au monde du travail normal où la perfection est attendue.

**Elias:** On reçoit énormément en retour des participants. En outre, on rencontre toujours des personnes passionnantes.



Jürg, Michu et Elias avec un groupe de personnes en situation de handicap. Photo: Elias Niklaus

## **Qu'est-ce que tu as appris ici qui pourra te servir dans ta vie privée ou professionnelle?**

**Jürg:** Ce que je retire de cette expérience c'est que la santé ne va pas de soi.

**Michu:** J'apprends à être en contact avec des personnes qui ont une quelconque forme de handicap. Ceci peut être très facilement appliqué au monde du travail car chaque être humain a aussi quelque part une forme de handicap. De plus, j'ai aussi appris à être plus compréhensif face aux erreurs des autres.

**Elias:** J'ai appris la patience et le calme, même dans des situations stressantes, et j'ai appris à fixer des priorités adéquates. Par ailleurs, j'apprends ici à donner le meilleur de moi-même tout en sachant que ça n'est pas parfait. Après tout, nous ne sommes pas des soignants ni des accompagnants professionnels.

## **Quel a été ton plus grand défi dans cette affectation en tant qu'accompagnant de vacances?**

**Jürg:** Rester patient.

**Michu:** Les longues heures de présence et le fait de devoir accomplir plusieurs tâches en

même temps 24h/24.

**Elias:** Trouver sa propre façon d'apporter des soins et savoir se distancer des participants.

## **A qui conseillerais-tu une affectation d'accompagnant de vacances?**

**Jürg:** A des gens qui aiment avoir à faire avec les autres et les aider.

**Michu:** A tout le monde! Ça aide à regarder le monde d'un autre point de vue.

**Elias:** A tous. On apprend à avoir un contact plus naturel envers des personnes handicapées et cela fait du bien à tout le monde.

## **Pourquoi préfères-tu cette affectation à l'armée?**

**Jürg:** J'ai l'impression de faire quelque chose d'utile.

**Michu:** Puisque je dois donner de mon temps à l'Etat, autant ne pas faire les choses à moitié et me consacrer à quelque chose de juste. Travailler avec des handicapés remplit ce critère, ce n'est pas le cas de l'armée.

**Elias:** J'ai l'impression que la Suisse et l'économie profitent plus de mon affectation que si j'accomplissais mon service militaire.

Elias Niklaus

## Brèves

**La durée du service ne sera pas changée**

Le Conseil des Etats a laissé passer trois années avant de prendre une décision lors de la session d'automne: la durée du service civil ne sera pas prolongée. Le débat avait été lancé avec une motion de la Conseillère nationale Corina Eichenberger (PLR), qui exigeait que les civilistes doivent à l'avenir effectuer 1,8 fois plus de jours que les préposés au service militaire. Aujourd'hui, le facteur en vigueur est de 1,5. Avec la forte augmentation de la demande de service civil, la motion avait été acceptée par le Conseil national en 2011. Au cours des trois dernières années, le nombre d'inscriptions au service civil s'est stabilisé. Ce dernier ne met donc pas en danger les effectifs de l'armée, constat également partagé par le Conseil fédéral dans un rapport. Au final, les sénateurs ont donc rejeté d'augmenter la durée du service civil. (red)

**Rencontre annuelle dans le Jura**

La seconde rencontre annuelle des civilistes a eu lieu le 8 novembre. Deux douzaines d'entre eux se sont retrouvés dans la ferme de Longo Mai à Undervelier JU. Après un bon déjeuner, les hôtes leur ont fait visiter les lieux. Cette ferme isolée, située au milieu d'un magnifique paysage, est exploitée depuis les années 1980 sous la forme d'une coopérative. Ses occupants y cultivent des légumes, élèvent des chèvres, des poules et des veaux. Leur but: vivre autant que possible de manière auto-suffisante. Mais ils ne se ferment pas pour autant au monde extérieur, comme ils l'ont montré lors de la rencontre des civilistes. Longo Mai est aussi un établissement d'affectation. Après la visite, la projection d'une bande-annonce a donné un aperçu d'un futur film sur le service civil, pour lequel une récolte de fonds est en cours. (red)

**Les civilistes à l'école font peur**

La révision de la Loi sur le Service Civil a reçu un coup de poignard dans le dos. La commission de politique de sécurité du Conseil national s'est prononcée dans les grandes lignes en faveur du projet du Conseil fédéral. Toutefois, elle en a biffé le nouvel élément essentiel par une majorité de 15 voix contre 10: l'introduction d'un nouveau domaine d'affectation dans l'instruction publique. La Commission s'est également prononcée pour restreindre les moments au cours desquels les demandes d'admissions au service civil peuvent être déposées. Elle a demandé au Conseil fédéral de lui soumettre ses propositions. CIVIVA a critiqué cette décision. Selon la fédération, les écoles constituent un domaine d'affectation conforme à l'esprit du service civil. Les restrictions aux dépôts des demandes porteraient atteinte au droit à l'objection de conscience. (red)

## Nouvelles de l'organe d'exécution du service civil (ZIVI)

**Situation de crise: exercice à l'échelon national**

**Panne de courant généralisée, juste au moment où la Suisse est frappée par une pandémie. Dans cette situation d'urgence, la Confédération et les cantons sont sur les dents. Le scénario de l'exercice du réseau national de sécurité 2014, auquel le service civil a participé, a des airs de film catastrophe.**

Les civilistes peuvent être engagés pour la prévention et la maîtrise des catastrophes et des situations d'urgence et le rétablissement après de tels événements. C'est ce qui figure dans la loi sur le service civil, dans le Rapport sur la politique de sécurité 2010 et dans le rapport du Conseil fédéral du 9 mai 2012 sur la stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+. Le service civil est un moyen civil de la Confédération qui peut par exemple être engagé en cas de situation d'urgence causée par une pandémie. En cas d'événement, les civilistes peuvent venir renforcer les organisations de secours, la protection civile et l'armée au cas où elle serait aussi engagée subsidiairement. C'est pourquoi Christoph Hartmann, chef du service civil, a participé en novembre au module «Situation d'urgence – coordination nationale» de l'exercice du réseau national de sécurité, qui s'est déroulé sur trois semaines. Personne n'a été convoqué au service à cette occasion: l'exercice relevait uniquement du niveau politico-stratégique.

«Une chose est claire: l'engagement du service civil en cas de catastrophe ou de situation d'urgence peut et doit être adapté au besoin et complémentaire par rapport aux organisations existantes», déclare Christoph Hartmann en préambule. Il ne s'agit ni de

concurrencer les autres prestataires ni de trouver des places d'affectation, mais de mettre à profit les réserves du service civil en personnel pour renforcer la capacité d'intervention durable du système intégré de protection de la population. À l'occasion de l'exercice, le chef du service civil a rappelé cette offre aux autres partenaires du réseau de sécurité. Cette approche correspond aux conclusions d'un rapport d'experts. L'exercice a toutefois mis en évidence le fait que, en cas de pandémie, les ressources en personnel dans le domaine de la santé seraient restreintes. L'offre de Christoph Hartmann: «1500 hommes pour soutenir le personnel soignant, dès quatre à six semaines après la décision de faire appel au service civil». Et seulement en transférant des civilistes en affectation, c'est-à-dire, sans convoquer de personnes supplémentaires.

L'évaluation de l'exercice est en cours; le rapport final sera disponible en mai 2015. Indépendamment de cela, Christoph Hartmann tire déjà un premier bilan positif des contacts qui ont pu être établis. «Nous avons pu placer l'offre du service civil, qui a été bien accueillie de toutes parts. Les expériences tirées de l'exercice permettront aussi à l'organe d'exécution de répondre à des questions pratiques concernant la préparation de l'or-



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Vollzugsstelle für den Zivildienst ZIVI  
Organe d'exécution du service civil ZIVI  
Organo d'esecuzione del servizio civile ZIVI

ganisation à l'interne en vue d'affectations de ce type. La communication et la coordination avec les partenaires du réseau national de sécurité et de l'État-major fédéral ACBN doivent aussi être examinées. Nous pourrions ensuite développer des solutions sur cette base, puis les mettre en œuvre.» (ZIVI)

**Retard dans la mise en production d'E-ZIVI**

Le portail de prestations destiné aux civilistes et aux établissements d'affectation dont nous avons annoncé l'ouverture dans le dernier numéro ne sera disponible qu'à la fin du mois de mars 2015. Deux systèmes partiels de la nouvelle application informatique fonctionnent déjà à l'organe d'exécution. Afin que le portail corresponde à ses objectifs de qualité, notamment en ce qui concerne la convivialité, l'organe d'exécution s'accorde encore un peu de temps pour optimiser le troisième système partiel. Le portail de prestations E-ZIVI remplacera l'actuel système d'information sur les affectations (SIA). En plus de faciliter la tâche aux différents acteurs, E-ZIVI permettra une communication plus étroite et plus efficace entre les civilistes, les établissements et l'organe d'exécution. (ZIVI)



## Question au Docteur Civiva

**En janvier, je commence une affectation longue dans un foyer que je terminerai en été. Avant le début de mes études en octobre, il me reste encore du temps que j'aimerais utiliser pour pouvoir accomplir le plus possible de jours de service civil. Comme je vais étudier les sciences de l'environnement, j'aimerais, pendant mon service civil, acquérir des expériences dans ce domaine et par exemple faire une affectation dans un projet sur l'énergie solaire. À quoi dois-je donc faire attention ?**

Accomplir ses jours de services rapidement, voilà qui semble une bonne idée. Avec l'âge qui avance, il devient plus difficile de concilier l'obligation de servir avec les études, la vie professionnelle et éventuellement les obligations familiales. Prévois donc absolument de faire autant de jours de service civil que possible tant que tu as suffisamment de temps.

Suite à la révision de l'ordonnance sur le service civil en 2011, les civilistes rencontrent des situations plus difficiles. Si tu veux, comme prévu, accomplir une affectation longue dans le domaine des soins infirmiers, tu devras repousser une affectation dans le domaine de l'environnement à plus tard. En effet, selon la nouvelle ordonnance, tu devras effectuer, suite à une affectation longue dans un programme prioritaire (dans ce cas les soins), au moins 70 jours de service dans le même domaine.

Si tu n'as pas encore signé de convention d'affectation pour ton affectation longue, il est conseillé de chercher aussi vite que possible une affectation dans le domaine de l'environnement afin que tu puisses également faire l'affectation suivante dans ce domaine. Si c'est trop tard, il ne te reste plus qu'à faire les 70 premiers jours de service qui suivent ton affectation longue dans les soins infirmiers. Tu pourras ensuite faire une autre affectation dans le domaine de l'environnement, par exemple pendant les vacances d'été.

Piet Dörflinger

Tu as des questions sur le service civil ou concernant ton affectation? Ecris à: [docteur@civiva.ch](mailto:docteur@civiva.ch)  
Tu trouveras davantage de conseils sous [www.civiva.ch/2/conseil](http://www.civiva.ch/2/conseil)

## Carte Blanche

# Réflexions pour les civilistes d'aujourd'hui

**Beaucoup des jeunes qui ont aujourd'hui le droit de faire du service civil ne savent pas que ce droit est aussi la conséquence de l'engagement personnel de milliers d'objecteurs qui ont lutté par le passé, écrit Luca Buzzi.**

J'aimerais exprimer quelques considérations adressées aux civilistes actuels sur la base de mon expérience de 37 ans de contacts, de soutien et de conseils gratuits aux objecteurs de conscience au service militaire.

Beaucoup de jeunes ont l'impression que tout va de soi et tout leur est dû. Mais ceux qu'aujourd'hui, pour éviter le service militaire, peuvent tranquillement envoyer une simple demande d'admission au service civil ne savent même pas que ce droit qui leur appartient est aussi la conséquence de l'engagement personnel de plus de 10 000 objecteurs de conscience, lesquels, au cours du siècle passé, ont payé personnellement leur cohérent refus du service militaire avec des procès militaires, des condamnations à la prison, des grèves de la faim, des interdictions d'exercer une profession et des marginalisations en tout genre.

Souvent, ils étaient même jugés deux fois ou davantage: lors du premier procès, ils n'étaient pas exclus de l'armée mais étaient condamnés à une peine relativement brève avec l'espoir qu'ils «se repentissent». Une fois la première peine expiée ils étaient toutefois contraints à un nouveau refus, au moment où ils recevaient un nouvel ordre de marche. Lors du deuxième procès, outre une condamnation beaucoup plus sévère, ils recevaient aussi la «peine accessoire» de l'exclusion de l'armée (infligée aux personnes «pas dignes d'en faire partie» ou «honte de la Patrie»).

Le traitement des objecteurs pendant le procès était méprisant, humiliant et honteux et tous n'étaient pas en mesure de supporter cette attitude. Notamment à l'égard des objecteurs définis comme «politiques» (contrairement à ceux «éthiques ou religieux») les condamnations étaient sévères (jusqu'à 9-12 mois et dans certains cas même plus), ce qui avait comme conséquence la réclusion en prison ferme avec des criminels et récidivistes en tout genre.

## Situation favorable

Quand bien même le service civil reste injustement pénalisant à cause de sa plus lon-

gue durée, que les restrictions administratives introduites pour limiter le nombre de civilistes sont à considérer comme des brimades puériles et que des améliorations ultérieures sont souhaitables (ouverture aux femmes et inaptés, autres domaines d'affectation, un vrai service civil alternatif pour la paix, ...), la situation des objecteurs est bien différente par rapport à seulement peu d'années en arrière. Ils peuvent enfin effectuer une activité utile à notre société mais aussi à leur évolution personnelle et professionnelle. Une vraie expérience de vie!

Face à cette situation favorable, j'ai parfois de la peine à comprendre ceux qui s'approchent du service civil avec superficialité ou seulement pour des raisons opportunistes ou bien ceux qui ne voient plus le lien

clair entre ce service et un choix profond pour la non-violence.

Je suis aussi inquiet à cause d'une certaine indifférence qui amène plusieurs jeunes, malgré l'informa-

tion disponible sur le service civil, à ne pas se poser à temps des questions de fond sur le service militaire pour ensuite se retrouver à l'école de recrues, à affronter des situations qui leur paraissent insoutenables et cherchant désespérément une issue.

Peu nombreux sont aussi ceux qui, après avoir reçu un soutien et des conseils gratuits pour résoudre leurs propres problèmes, s'engagent par la suite pour aider les jeunes de leur âge et s'investir pour cette cause. Les deux anciens civilistes qui depuis plusieurs années continuent à s'engager au sein de notre comité du CNSI représentent une louable exception.

Luca Buzzi est le coordinateur du Centro per la nonviolenza della Svizzera italiana (CNSI). Il est le lauréat du Prix CIVIVA 2014 (cf. également l'édito à la page 2).

